Envoyé en préfecture le 27/11/2026
Reçu en préfecture le 27/11/2026
Publié le 27/11/2026
ID : 062-246200364-20261127-DEC_2026_025-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Nomenclature ACTES : 7.1

IFF/CB/2026-B01-03
ACI :2026_25

BUDGET PRINCIPAL
DECISION DE VIREMENT DE CREDITS N°3

Nature : Décision budgétaire Budget Principal
Objet : M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section – Budget Principal - Exercice 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021, portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2022,

Considérant l'adoption par le Conseil Communautaire du budget primitif 2026 du budget Principal et autorisant le Président, conformément aux dispositions prévues par le référentiel M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant le montant total des dépenses réelles de fonctionnement, hors chapitre 012 correspondant aux dépenses de personnel, voté sur la section de fonctionnement du budget principal de 135 955 224.44 euros, le plafond maximum autorisé des virements de crédits au sein de la section est donc de 10 196 641.83€.

Considérant la nécessité d'abonder les crédits au chapitre 014 relatif aux atténuations de produit,

Considérant la disponibilité des crédits ouverts sur le chapitre 68 relatif aux dotations aux provisions,

Considérant enfin, l'impossibilité d'attendre la prochaine réunion de l'assemblée délibérante pour opérer ces ajustements budgétaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : il est procédé aux virements suivants :

Chapitre	Libellé	Virement effectué
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	- 170 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	170 000,00

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat - 62300 Lens
Tél : 03 21 790 790
www.agglo-lenslievin.fr
@AggloLensLievin

Envoyé en préfecture le 27/11/2026
Reçu en préfecture le 27/11/2026
Publié le 27/11/2026
ID : 062-246200364-20261127-DEC_2026_025-CC

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

- Un virement de crédits d'un montant de 170 000 € vers le chapitre 014 / compte 7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers – versés depuis le chapitre 68 / compte 6817 – Dotations aux dépréciations des actifs circulants.

Le total des virements de crédits autorisés par la présente décision représente ainsi 0.13% des dépenses réelles de la section de fonctionnement.

ARTICLE 2 : La présente décision sera mise à disposition des membres de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin lors de sa prochaine assemblée délibérante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services par intérim de la CALL et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Lens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

LENS, le 26 novembre 2026
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens Liévin
Sylvain ROBERT



Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat - 62300 Lens
Tél : 03 21 790 790
www.agglo-lenslievin.fr

@AggloLensLievin